

L'Ajolais

Bulletin municipal



Nouvelle équipe, Nouvel Ajolais !

Chères concitoyennes et chers concitoyens du Val d'Ajol,

C'est à travers ce nouveau format du bulletin communal d'information que la nouvelle équipe municipale souhaite désormais communiquer avec vous.

Malgré l'épidémie de coronavirus et les changements que cela a provoqué dans l'agenda politique, culturel et économique, les semaines qui ont suivi l'installation du nouveau conseil municipal furent riches. Tout d'abord, nous avons eu la chance d'avoir un été plutôt animé au Val d'Ajol, avec une animation quasiment chaque semaine, faisant de notre vallée probablement l'une des plus dynamiques de France. Merci encore à toutes les personnes ayant œuvré.

En parallèle, l'équipe s'est attelée à assurer la continuité des projets initiés par la municipalité précédente, tout en engageant les premières actions du nouveau programme.

Aussi, au lendemain des élections communales, je n'ai pas manqué d'aller à la rencontre de nombreux élus Vosgiens et Haut-Saônois afin de devenir rapidement un pivot d'action interrégional. Grâce à ces rencontres, nous sommes aujourd'hui bien représentés dans les organismes décideurs tels que l'Association des Maires des Vosges (AMV88), notre organisme de collecte de déchet (SICOVAD) et le Pays de Remiremont.

Au mois de septembre, nous avons commencé les rencontres citoyennes avec un atelier destiné à apporter des idées pour la reconversion du site de la brasserie. Cet automne, sous le même format, nous vous mobiliserons de nouveau pour la valorisation de trois quartiers pilotes : Olichamp, les HLM et la Grange Jacques.

Enfin, n'oublions pas de rendre hommage à Christian Poncelet, «NOTRE Sénateur», disparu le 11 septembre 2020 à l'âge de 92 ans. Sa vision et son empreinte sur le territoire vosgien ne sont plus à rappeler.

Attention, nous sommes toujours en pandémie, aussi restez vigilant lors de vos déplacements et rencontres avec d'autres. Notre petite ville, nos habitants, notre économie, ont déjà suffisamment souffert !

Anne Girardin, Maire du Val d'Ajol

La continuité	P.1
Les apports	P.3
La participation	P.4
Cet été-là ...	P.6
Informations	P.7

CONTACT

 @valdajol
 mairie@valdajol.fr
 03 29 30 63 33

HORAIRES

Du lundi au vendredi
8h - 12h | 14h - 17H30

SEPTEMBRE 2020
N°01



La continuité

Projets initiés par la municipalité précédente et mis en place ou modifiés par la nouvelle équipe municipale



Faymont

Le programme global d'assainissement-eau potable et réseaux secs de Faymont devrait démarrer d'ici la fin de l'année pour la première tranche. Une réunion publique doit se tenir dans les prochaines semaines afin d'informer les habitants sur le déroulement des travaux.

Thomas VINCENT - Adjoint aux travaux, bâtiments, de la voirie et de l'urbanisme



Réfection de l'orgue

Extrait du rapport de Christian LUTZ, Expert organologue
Eglise Notre-Dame de l'Assomption, orgue Jeanpierre
Rapport sur l'état de l'instrument et sur les travaux à entreprendre

« A la demande de la Ville du Val d'Ajol, propriétaire de l'orgue, je me suis rendu le 15 mars 2019 pour examiner cet instrument, ... » « ... Rappelons que cet orgue a été construit en 1858 par Jean-Nicolas Jeanpierre, que l'on peut considérer comme le meilleur facteur d'orgues vosgien du XIXème siècle, qu'il a été agrandi en 1885 par son gendre Nicolas Théodore Jaquot, avant d'être modifié à deux reprises au cours du XXème siècle (1924 par son petit-fils Ernest Théodore Jaquot et 1981 par Christian Guerrier).

Malgré ces transformations, l'instrument conserve encore une valeur patrimoniale non négligeable. Sur les 27 jeux de l'orgue Jeanpierre, 24 d'entre eux sont conservés, dont 21 sont à leur emplacement d'origine et 3 ont été déplacés. Seuls 3 jeux (Flûte octaviante 4 du grand orgue, Violoncelle 8 et Bombarde 16 de pédale) ont disparu... » « ...L'instrument n'est pas dans un état catastrophique, il est encore utilisable pour un usage d'accompagnement des offices, voire pour une participation ponctuelle à des offices. Mais il est globalement dans un état très moyen, qui demande des travaux à plus ou moins brève échéance...»

Voilà comment ont commencé ces travaux de dépoussiérage, de nettoyage, de lutte contre les infestations et moisissures, de remise en état de la soufflerie (manuelle et très lourde !), de redressement des tuyaux et tout un tas de petites réparations !

A notre arrivée en tant que nouvelle équipe municipale, nous avons été informés de ces travaux effectués par M. et Mme Mangeol, facteurs d'orgue à Neufchâteau.

Concours des Maisons Fleuries

Le 1er août 2020, le jury a visité les 40 maisons fleuries inscrites au concours. De très belles réalisations florales, des couleurs, des odeurs, des mises en scène variées nous ont enchantés tout au long de cette journée ! Malgré la difficulté à s'approvisionner en plantes et les conditions climatiques, les participants au concours ont fait preuve d'une grande adaptation. Une telle diversité des réalisations n'a pas rendu la tâche facile au jury.

Résultats et remises des prix mi-octobre à la mairie.

Encouragée par l'association Coquelicots, la municipalité souhaite à l'avenir récompenser des démarches alliant durabilité, respect de l'environnement et originalité.

Marie-Claire EL-SALEH, conseillère municipale



Par petits groupes (dû à la COVID-19 mais aussi à l'étroitesse des lieux) nous sommes allés à leur rencontre sur le chantier. Rendez-vous compte, nous pénétrons DANS un instrument de musique... Impressionnant et magique !

M. et Mme Mangeol sont passionnés et intarissables sur cet instrument ; nous ne boudons pas notre plaisir.

A la suite de cette visite, il a été évident pour nous de mettre en lumière ce bijou patrimonial et d'en faire profiter tous les organistes locaux ou même de passage ; il suffit d'en faire la demande auprès de M. le Curé ou de Mme le Maire.

Il nous est également venu l'idée (soufflée par M. Mangeol) de procéder à une cérémonie de baptême de l'orgue qui paraît-il, est à donner des frissons. A suivre...

Graziella GÉRARD - Adjointe à la communication, tourisme, culture et vie associative



Jardinons !

La commission vie économique et développement durable du 23 juin 2020 s'est retrouvée aux jardins communaux situés 87 rue des Prés de la Treille au Val d'Ajol. 4 parcelles sont actuellement occupées et 2 restent encore disponibles. Le loyer annuel est de 10 €.

Si vous êtes intéressé, contactez la mairie au 03.29.30.63.33. Une simple convention de mise à disposition d'un jardin entre l'usager et la commune est à signer en mairie.

Stéphanie BURTON – Adjointe à la vie économique et au développement durable



Aides aux nouveaux ajolais propriétaires

Si vous êtes primo-accédant au Val d'Ajol depuis le 12 décembre 2019, et sous certaines conditions, la commune peut vous aider financièrement dans la réalisation de vos travaux de rénovation grâce au dispositif « d'aide à la rénovation de l'habitat et à l'accueil de nouveaux ménages ». Complétez un dossier et transmettez-le à la mairie avec les différentes pièces justificatives. Si votre dossier est recevable, quelques membres de la commission vie économique et développement durable effectueront une visite sur site avant puis après la réalisation des travaux. L'aide financière est versée une fois les factures réglées. Retrait du formulaire vierge en mairie.

Stéphanie BURTON – Adjointe à la vie économique et au développement durable



L'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection

Les technologies évoluant, le système de vidéoprotection implanté au Val d'Ajol était devenu défaillant. L'ancienne municipalité avait donc engagé un appel d'offre qui a abouti à l'achat de :

9 nouvelles caméras haute résolution, 4 dômes à vision 360° et 5 caméras ordinaires bénéficiant de technologies récentes (infra-rouge, haute résolution, visualisation des plaques d'immatriculation...) et permettant une exploitation optimale des enregistrements en vue de contribuer utilement aux enquêtes judiciaires et leurs investigations.

Anne Girardin, notre nouvelle élue à la tête de la commune, les services techniques, la société prestataire ainsi que les gendarmes ont déterminé les points géographiques d'implantation du nouveau matériel.

La vidéoprotection n'est en aucun cas destinée à surveiller, mais bien à apporter une aide technologique comme en cas de cambriolage ou de dégradation.

Elle est aussi et avant tout un dispositif dissuasif et préventif en matière de lutte contre toute forme de délinquance et atteinte à l'ordre public.

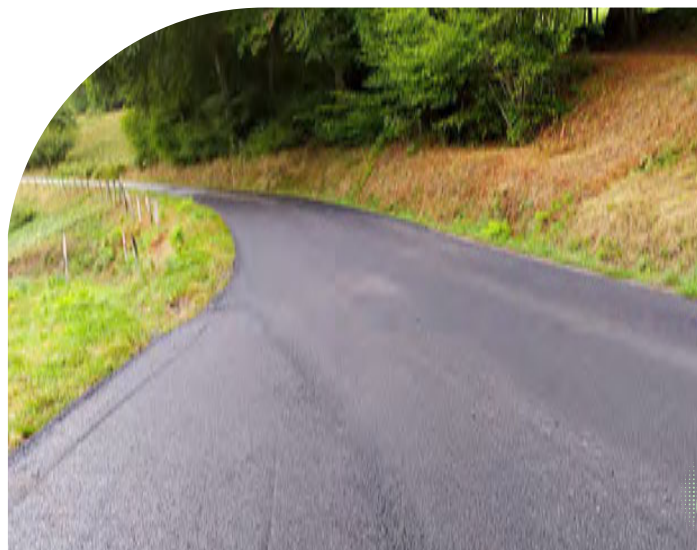
Graziella GÉRARD - Adjointe à la communication, tourisme, culture et vie associative



Entretien de la voirie

Le programme de voirie 2020 validé par la municipalité précédente et démarré mi-août est en cours d'achèvement. Le remblaiement des accotements sera réalisé d'ici la fin du mois de septembre avec une réception des travaux prévue courant octobre. Cette première phase de travaux s'inscrit dans un programme pluriannuel de trois ans pour l'entretien des routes de la commune.

Thomas VINCENT - Adjoint aux travaux, bâtiments, de la voirie et de l'urbanisme





Les apports

Projets ou solutions apportés par la nouvelle équipe municipale



Mesures de lutte contre la COVID-19

Dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du CORONAVIRUS COVID 19, une obligation s'impose aux gestionnaires d'établissements recevant du public, à savoir la définition des modalités d'accès à ces différents équipements avec des obligations s'imposant aux différents responsables d'associations.

En effet, si la commune assure le nettoyage quotidien des salles et bâtiments avec des produits désinfectants anti-Covid labellisés, chacun reste acteur dans la lutte contre l'épidémie de la COVID19. A ce titre, différentes règles ont été établies, à charge aux responsables de respecter et de faire respecter celles-ci :

A titre général :

- Les usagers se doivent de respecter les mesures SANITAIRES et « GESTES BARRIERES »,
- Les présidents de clubs, associations sportives doivent s'informer auprès de leurs différentes Fédérations des mesures dictées afin de pratiquer leur activité dans les règles par rapport à la COVID19,
- Dans tous les espaces, les usagers doivent respecter les protocoles d'entrée et de sortie, ainsi que l'affichage des consignes SANITAIRES et de SECURITE (toilettes, vestiaires, espace de pratique...),
- Du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans l'entrée principale des bâtiments,
- Chaque association doit se munir de lingettes afin de désinfecter les objets touchés par les pratiquants (poignées de porte, matériel...). Des poubelles sont mises à disposition à l'entrée et à la sortie de la salle.
- Le nombre d'accompagnateurs est limité et ces derniers (dont les entraîneurs...) doivent porter un masque,

Dans les salles occupées :

- Respecter le sens de circulation (entrée – sortie) s'il y a lieu
- Laisser la porte d'entrée principale de la salle ouverte ainsi que la porte de sortie (ventilation pendant la pratique). A défaut, ventiler la salle en permanence
- Le responsable de la séance doit impérativement fermer la porte d'entrée principale et la porte de sortie à la fin de séance
- Les activités pratiquées se font en respectant le planning d'occupation de la salle et non en dehors des créneaux horaires planifiés.

Concernant les pratiques sportives :

- Tous les vestiaires sont inaccessibles, à l'exception des vestiaires de la salle principale en cas de matchs accueillant une équipe extérieure. Dans ce cas, l'association doit transmettre le planning des matchs.
- Les pratiquants doivent arriver en tenue adaptée et repartir après leur séance. Une paire de chaussure spécifique est apportée dans un sac qui reste hors de contact des effets personnels des autres participants.
- Chaque bouteille d'eau est repérée et marquée par son utilisateur.
- L'utilisateur veille à ne pas apporter d'objet de valeur, la collectivité n'engage pas sa responsabilité en cas de perte ou de vol.

Sonia BRICE, Adjointe à l'éducation, à la jeunesse et aux sports

Concernant le port du masque :

Nous sommes toujours en période de pandémie, restons vigilants ! Aussi le port du masque est aujourd'hui obligatoire dans les lieux publics ; merci de le porter, faute de quoi vous risquez une amende.

Et merci encore à la quarantaine de couturières du Val d'Ajol et du Girmont de nous avoir confectionné plus de 5000 masques lors du confinement. Avec ceux fournis par le Conseil Départemental, ils nous sont très utiles pour nous déplacer. Si la situation sanitaire le permet toujours, une cérémonie spéciale sera organisée cet automne pour remercier les personnes ayant œuvré à nous assister pendant la période de confinement.

Brigitte GÉANT - conseillère municipale



Roulez en vélo à assistance électrique

Depuis la loi relative à la transition énergétique du 18 août 2015, l'État encourage le développement des transports non polluant. À ce titre, il a mis en place un bonus écologique qui n'est possible que si une collectivité locale y participe et sous certaines conditions. Ainsi, afin que les Ajolais puissent prétendre à cette aide, la commune a décidé d'accorder une prime pour les VAE achetés neufs à partir du 1er juin 2020. Renseignez-vous en mairie pour le détail des modalités.

Stéphanie BURTON – Adjointe à la vie économique et au développement durable

Accueil des déchets des professionnels dans les déchetteries du SYTEVOM (70)

Durant les travaux de la déchetterie du Val d'Ajol, si les particuliers peuvent déposer leurs déchets à St Nabord et Xertigny, il n'en est pas de même pour les professionnels. En effet ces derniers doivent se déplacer jusqu'à Epinal et selon des créneaux et des tranches horaires d'ouverture rendant leur dépôt très contraignant.

La commune a contractualisé avec le SYTEVOM (le syndicat de traitement des déchets de Haute-Saône, équivalent du SICOVAD) pour permettre l'accueil des professionnels dans les déchetteries de Fougerolles et St Sauveur. Des badges «PRO» pris en charge par la mairie du Val d'Ajol ont pu être délivrés, étant précisé que les apports sont facturés aux artisans en fonction de leurs dépôts sur les sites concernés.

Jean-Claude BALLAND - Adjoint aux affaires sociales, environnementales et sécuritaires

La sécurité de « l'île aux enfants »

Dès les premiers jours de notre entrée à la Mairie, nous avons décidé de sécuriser l'accès à la rivière de l'aire de jeux.

Après discussions avec Jonathan, responsable des espaces verts, le choix s'est porté sur un système efficace et peu coûteux : des ganivelles en châtaigner pour s'intégrer au mieux dans le paysage. Coût des fournitures : 3 000 € TTC. Ces travaux ont été réalisés en régie, ce qui nous a permis une réduction des coûts d'une part, et d'autre part une souplesse d'intervention. Une fois le matériel livré, le chantier a été réalisé en 7 jours seulement.

Nous savons que la réouverture a été très attendue mais il nous semblait important que ce problème soit solutionné. Merci pour votre patience et votre indulgence.

Thomas VINCENT - Adjoint aux travaux, bâtiments, de la voirie et de l'urbanisme



Participation citoyenne

Le coeur de notre programme

La participation citoyenne est au cœur de nos préoccupations et a été largement exprimée tout au long de notre campagne électorale. Elle nécessite de notre part et de la vôtre un cadre que chacun doit s'engager à respecter.

Nous œuvrons actuellement à l'édification d'une charte qui fera l'objet d'une publication spéciale. Pour améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ayant un impact sur le cadre de vie, il convient de réfléchir à 4 principes.

La participation citoyenne :

- 1 - requiert un cadre clair et partagé
- 2 - nécessite un état d'esprit constructif
- 3 - recherche et facilite la mobilisation de tous
- 4 - encourage le pouvoir d'initiative du citoyen

Ces valeurs et principes ne sauraient se substituer au respect des dispositions législatives et réglementaires existantes avec lesquelles ils convergent pour œuvrer à l'amélioration de la culture de la participation.

3 projets sont pour l'instant concernés : la réhabilitation de l'ancienne brasserie « La Gerbe d'Or » (en cours), la valorisation des quartiers et la maison citoyenne.

Graziella GERARD - Adjointe à la communication, tourisme, culture et vie associative.

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire - Commissariat général au développement durable.





Participation citoyenne

Le coeur de notre programme

La reconversion de la brasserie de la Gerbe d'Or

La municipalité précédente a initié un programme de réhabilitation de l'ensemble immobilier « ancienne brasserie de la Gerbe d'Or »

Pour cela, la commune a sollicité l'aide et le soutien de l'Etablissement foncier de Lorraine « EPFL » qui est un établissement public de l'Etat au service des projets des personnes publiques des 4 départements lorrains. Il se charge de la maîtrise foncière, des opérations d'études et des travaux de pré-aménagement.

La nouvelle municipalité souhaite associer les habitants du Val d'Ajol à ce projet en les invitant à participer à des réunions de travail sur les transformations à apporter.

Philippe GRANDCOLAS - Adjoint aux finances, ressources humaines et administration générale



Maison citoyenne

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, nous n'avons pas pu mettre en place la « maison citoyenne » dès le lendemain des élections comme nous l'avions envisagé.

Une réflexion est menée dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement sur lequel nous travaillons actuellement.

Dans l'attente de trouver un emplacement adapté, qui pourrait être à la mairie, un espace provisoire sera installé dans le hall de la mairie.

Anne GIRARDIN - Maire du Val d'Ajol

Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se faire connaître auprès de la mairie afin de rencontrer les élus, découvrir le Val d'Ajol et les services qu'ils pourraient y trouver.



Cadeau de fin d'année

La commune offre un cadeau de fin d'année aux ajolaises et ajolais de plus de 71 ans (repas au restaurant, colis alimentaire ou bon d'achat). Les personnes qui n'auraient pas été contactées sont invitées à se faire connaître à la mairie.

Philippe GRANDCOLAS - Adjoint aux finances, ressources humaines et administration générale



Recensement des jeunes

Dans le but d'être convoqués à la journée défense et citoyenneté, les filles et les garçons de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie au cours du trimestre de cette date d'anniversaire. Ce recensement est obligatoire.

En cas d'impossibilité pour les jeunes concernés de se rendre à la mairie aux horaires d'ouverture, un représentant légal peut faire la démarche à leur place.

Deux ans plus tard, à 18 ans, un passeport et une image d'Epinal de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen leur sont offerts.

Philippe GRANDCOLAS - Adjoint aux finances, ressources humaines et administration générale



La période de confinement et de déconfinement ayant eu pour conséquences l'éloignement des familles et l'impossibilité pour beaucoup de ne pouvoir se recueillir lors de décès de proches, la municipalité a organisé une minute de silence en leur hommage le 27 juin.

S'en est suivi un été plutôt animé avec plusieurs manifestations : la Fête Nationale avec remise de médailles pour cinq pompiers, l'exposition de voitures anciennes organisée par l'association VALA, l'accueil des vacanciers par la Confrérie des Taste-Andouilles et l'office de tourisme, la fête foraine, les randonnées commentées de Mme Paulette Queney, le cinéma-drive, le salon du site remarquable du goût (unique en France cette année), l'Open Tour Basket par le club de basket, le concert de l'Académie de Gérardmer, le land art de la MJC et des volontaires (remise des prix à venir) et la libération du Val d'Ajol par les Américains en 1944.

Deux collectes de sang ont déjà eu lieu (changement de lieu pour la salle des fêtes).

Enfin, Madame le maire et ses adjoints ont eu le plaisir de célébrer leurs premiers PACS et mariages !

Anne GIRARDIN - Maire du Val d'Ajol



Rencontre Agents-Elus

Le 9 juillet, nous avons organisé une rencontre agents/élus à la salle des fêtes du Val d'Ajol. Une rencontre de travail placée sous le signe de la décontraction avec des échanges informels et enrichissants pour tous.

Mme le Maire Anne Girardin s'est dite très confiante dans les capacités de chacun à faciliter la vie des Ajolais au quotidien et à travailler avec la nouvelle équipe communale. Mme Nathalie Coiraton, Directrice Générale des Services, a tenu à remercier tous les agents pour leur implication et leur travail depuis des années et plus particulièrement lors de cette crise de la COVID-19.

Merci à tous pour cette belle rencontre !

Les adjoints



Article de la liste d'opposition Passion Commune

Le mot des élus de Passion Commune

Nous proposons aux ajolaises et aux ajolais de créer un groupe de réflexion visant à veiller au développement de notre si belle commune.

Nous avons besoin d'échanger, de réfléchir ensemble. Notre objectif est de créer un véritable maillon entre vous et les élus pour faire entendre votre voix et ce en dehors de toute considération partisane.

Nous invitons tous les Ajolais(es) de bonne volonté, quel que soit leur parcours, quelles que soient leurs idées, à nous rejoindre au sein d'une association qui aura pour but de poser les bases d'une réflexion commune sur Le Val d'Ajol de demain aux niveaux social, économique, touristique, culturel, agricole...Que vous soyez membre d'une association, entrepreneur, parent d'élève, ou que vous ayez des idées pour votre commune, notre association est ouverte à tous et servira de relais à vos propositions, vos avis sur des sujets qui vous tiennent à cœur.

Une première réunion d'information aura lieu le jeudi 29 octobre à 20h à la salle des Epinettes. Nous vous attendons nombreux

Les élus de Passion Commune



Les infos

Portage des repas



Le lundi 10 août 2020, j'ai accompagné Charles dans sa tournée de distribution des repas à nos aînés dans le cadre de mes attributions en tant qu'adjoint auprès de madame le Maire de notre commune.

La tournée commence dès la réception des repas à la cuisine de la maison de retraite du Val d'Ajol.

Charles récupère alors les repas dans des caissettes de couleur en fonction des régimes attribués aux ayants droits. Chaque caissette contient un repas complet, avec ou sans sel, en fonction des demandes.

Une fois les repas rangés dans le véhicule, le départ peut avoir lieu en fonction d'un circuit établi par avance par Charles. Chaque contact avec les personnes âgées est vécu de façon très positive par les deux parties ; cette relation très forte contribue au désenclavement des personnes seules.

Jean-Claude BALLAND - Adjoint aux affaires sociales, environnementales et sécuritaires



Plan de balayage



Vous avez été plusieurs personnes à nous faire remarquer les herbes nuisibles dans les rues du Val d'Ajol. Pour l'année 2021, la municipalité va revoir le plan de balayage afin d'avoir des rues propres et praticables pour l'ensemble des usagers. Merci de votre patience.

Thomas VINCENT - Adjoint aux travaux, bâtiments, de la voirie et de l'urbanisme



Les nuisibles !



Dans plusieurs quartiers de la commune, les sangliers ont ravagé les cultures et les pâtures. La municipalité a pris contact avec la Direction départementale des territoires de la préfecture qui a le pouvoir d'autoriser le Lieutenant Louvetier à tirer sur les sangliers jusqu'à l'ouverture officielle de la chasse fin septembre. Concernant les attaques de loup, les préfectures des Vosges et de Haute-Saône ont été dans l'obligation de prendre des mesures exceptionnelles afin de préserver les élevages locaux.



L'eau au Val d'Ajol

Point sur le réseau d'eau au Val D'Ajol au 11 septembre 2020 par le service des eaux

Nous sommes toujours en période d'étiage (niveau le plus bas d'un débit de cours d'eau) ! A cette date en 2019, c'était la même situation. Ces cinq dernières années ont été toutes compliquées en terme d'eau.

Si dans les deux semaines à venir, il ne pleut pas (avec un vrai débit sur quinze jours), la situation va devenir encore plus compliquée.

On ne peut pas créer une nouvelle réserve ou inventer une nouvelle source ; notre seul outil est une manœuvre du service des eaux pour adapter le réseau. Mais ce n'est pas miraculeux ! Il nous faut nous, consommateurs, être vigilant sur le gaspillage de l'eau et trouver des solutions d'économie (récupérateurs d'eau, mousseurs de robinet, etc.). Il est possible de réduire de deux tiers sa consommation d'eau sans pour autant amoindrir son confort.

Soyons responsables, citoyens et solidaires ! L'eau est précieuse pour tous !



Subventions



La commune vous octroie un certain nombre d'aides :

- Bon aux nouveaux nés pour ouverture d'un livret A
 - Bon d'achat pour les familles ayant eu une naissance dans l'année.
 - Bon pour les séjours des enfants en vacances
 - Aide à l'obtention du BAFA
 - Aide à l'obtention du permis de conduire B
 - Aide aux repas pris à la cantine pour les élèves des familles de plus de 3 enfants à charge.
 - Remboursement de la carte de transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège du Val d'Ajol
 - Subvention pour les nouvelles constructions de maisons d'habitation
 - Aide aux propriétaires devant investir pour l'alimentation en eau de leur maison lorsqu'ils ne peuvent pas être raccordés au réseau d'eau potable communal
 - Aide à la rénovation de l'habitat en vue de l'accueil de nouveaux ménages
 - Un cerisier offert pour toutes les nouvelles constructions
- Les services de la mairie sont à votre disposition et vous apportent tous les renseignements nécessaires, notamment en ce qui concerne les conditions d'éligibilité.